

<b>COMMUNE DE GENNES</b>  <i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 13</i> <i>Volants : 15</i> <i>Procuration : 2</i>  <i>Date de convocation :</i> <i>26/05/2026</i>  <i>Date d'affichage :</i> <i>03/06/2026</i>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>Le premier juin deux mille vingt-six à vingt heures zéro minutes</b> , le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent  <b>Membres présents :</b> Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Jean-Michel LHOMMÉE, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Aurélie SUZON, Martine VUILLECARD MORALES  <b>Membres excusés :</b> Béatrice SOITTOUX pouvoir à Adrien LUGAGNE Thierry MOREL pouvoir à Jean-Michel LHOMMÉE  <b>Membres absents :</b>  <b>Participait également :</b> Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie  <b>Secrétaire de séance :</b> Sandrine BROUSSAUDIER a été élue secrétaire de séance
---	--

### ➤ 260606 : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le maire propose que la commune de Gennes effectue la mise à jour de l'équipe municipale dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité. (fichier en annexe)

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

**PROPOSITION :** Le maire propose donc au Conseil Municipal la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

**DECISION :** le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du maire et après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le maire  
Jean-Michel LHOMMÉE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture